

FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

BENOÎT HAMON POUR L'ÉDUCATION

- ✓ **Pour lutter contre les inégalités scolaires, nous rendrons l'INSTRUCTION OBLIGATOIRE DÈS L'ÂGE DE 3 ANS, et garantirons un droit à la scolarisation dès l'âge de 2 ans dans les écoles en éducation prioritaire et en outre-mer.**

L'école maternelle française est l'une des meilleures au monde. Elle permet un meilleur apprentissage du langage, elle favorise la vie en collectivité, la découverte de l'autre et prépare l'apprentissage de la lecture. Benoît Hamon souhaite que la scolarisation soit obligatoire dès 3 ans pour éviter que ne se creuse des inégalités dès le plus jeune âge. Je renforcerai les dispositifs « passerelle » pour favoriser les premiers pas des enfants vers l'école.

Dans les REP, Benoît Hamon garantira un droit à la scolarisation dès l'âge de 2 ans pour les parents qui le souhaitent. Cela suppose la création de 3000 postes. Benoît Hamon mobilisera des moyens financiers pour aider les communes à investir dans des locaux scolaires adaptés à la scolarisation des tout-petits.

- ✓ **Parce que beaucoup se joue dans les premières années d'apprentissage, Benoît Hamon établira un seuil MAXIMUM DE 25 ÉLÈVES PAR CLASSE en CP/CE1/CE2, et à 20 ce nombre dans les écoles en éducation prioritaire, dans les territoires ruraux et en outre-mer.**

Benoît Hamon concentrera les efforts sur les premières années d'apprentissages où tout se joue, en cycle 2 (CP, CE1, CE2). Considérant qu'il y a des élèves en difficulté dans toutes les écoles, Benoît Hamon établira un seuil de 25 élèves par classe en cycle 2. Ce seuil sera porté à 20 élèves en REP, REP + et en outre-mer. Benoît Hamon renforcera le dispositif plus de maîtres que de classes en primaire, qui facilite le travail en petits groupes, la co-intervention et les innovations pédagogiques.



Pour faciliter la scolarisation des personnes en situation de handicap et pour une école inclusive.

Benoît Hamon veut une école inclusive qui permette aux élèves en situation de handicap de pouvoir apprendre avec leurs camarades et de s'épanouir en milieu scolaire ordinaire. Pour cela, il garantira aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) une formation de qualité, des contrats sécurisants et un effectif suffisant. Benoît Hamon propose également de diminuer les effectifs des classes en fonction du nombre d'élèves en situation de handicap pour que les enseignants puissent consacrer plus de temps en classe aux élèves qui en ont besoin. Il poursuivra leur « cdésation » engagée et accélérera le processus de transformation des personnes en contrats aidés vers des contrats AESH.



Benoît Hamon mettra en place un service public d'aide du soutien scolaire.

Pour donner à tous les élèves les moyens de réussir à l'école, il faut inclure dans le temps scolaire des élèves le travail personnel et les devoirs qui, aujourd'hui, sont à faire à la maison. **Les difficultés rencontrées en classe ne doivent pas être renvoyées aux parents, au risque d'accroître gravement les inégalités.** L'école et le collège doivent organiser en leur sein l'accompagnement des élèves pour que l'aide aux devoirs soit directement liée au travail fait en classe.

Benoît Hamon mettra en place un service public de l'aide au travail personnel et du soutien scolaire. Ce n'est pas au marché d'être la roue de secours de l'école. L'école doit être son propre recours et ne doit pas externaliser les difficultés rencontrées en classe (les exonérations fiscales du marché du soutien scolaire coûtent plus d'1 milliard à l'Etat). Cet accompagnement du travail personnel des élèves doit être pris en charge par des enseignants volontaires dès le cycle 3 (CM1, CM2). Au collège, Benoît Hamon propose qu'il soit ajouté et inclus dans l'emploi du temps quotidien de l'élève de la 6ème à la 3ème, en complémentarité avec l'action des mouvements d'éducation populaire. Une aide aux devoirs sera aussi proposée pour les élèves des formations professionnelles.



Pour DÉVELOPPER LA MIXITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE sur tout le territoire, Benoît Hamon rebâtira la carte scolaire dans le cadre d'un dialogue qui associera l'enseignement public et l'enseignement privé.

Benoît Hamon rebâtira une carte scolaire pour développer la mixité sociale et scolaire sur tout le territoire, entre les établissements comme à l'intérieur des établissements et mettra fin aux ghettos scolaires. La diversité des niveaux scolaires et des milieux sociaux d'origine sont des facteurs essentiels pour la réussite des élèves défavorisés, pour le lien social et pour la cohésion nationale. Mais la mixité sociale et scolaire est aussi bénéfique pour les enfants aux bonnes performances scolaires. En concertation avec les acteurs locaux, nous proposerons une nouvelle sectorisation. Nous contractualiserons avec l'enseignement privé pour qu'il participe à l'effort de mixité sociale. Benoît Hamon mettra en place un « indice social » transparent qui évalue objectivement les difficultés auxquelles font face les établissements afin d'y allouer plus de moyens. Pour renforcer l'attrait des établissements publics, Benoît Hamon garantira le droit à l'innovation pédagogique des enseignants dans les territoires ; les innovations seront encouragées et une aide sera apportée aux équipes pour leur évaluation.



Un service public d'orientation scolaire qui valorise toutes les réussites.

Benoît Hamon souhaite un service public de l'orientation scolaire qui valorise de la même manière toutes les formes de réussite, les filières générales comme les filières professionnelles ou techniques et qui garantisse l'accès aux voies d'excellence pour tous et toutes. Les discriminations à l'orientation, fondées sur des préjugés et parfois de l'autocensure, doivent disparaître. Il propose un nouveau mode d'orientation et d'affectation en fin de classe de troisième fondé non plus sur les résultats dans les matières générales mais sur les compétences développées par chaque jeune et qui mette fin aux discriminations à l'orientation. C'est pour cela qu'il souhaite aller plus loin dans la mise en œuvre d'une évaluation qui crée les conditions de l'acquisition des savoirs fondamentaux par tous les élèves et qui les motive dans leurs études. Benoît Hamon renforcera le système public d'orientation par un travail plus en amont de découvertes des métiers (via la réserve citoyenne notamment), des visites de lieux de formations, le recrutement de personnels qualifiés (conseillers d'orientation), une formation des enseignants de collèges à ces problématiques et le développement de plateformes territoriales d'entreprises et de services publics s'engageant à accueillir des élèves en stage (banques de stages).



Nous mènerons LA RÉFORME DU LYCÉE avec les enseignants, les parents et les élèves.

Cette réforme du lycée, qu'il faudra faire avec les enseignants, les parents et les élèves, devra avoir une seule ambition : **conduire à la diplomation, à la certification tous les jeunes qui y entrent.** Ses piliers seront : orienter, construire un projet pour chaque jeune, un accompagnement de tous les jeunes vers la réussite et une spécialisation progressive des savoirs enseignés.

Pour cela, Benoît Hamon fera des lycées des établissements polyvalents, qui rassemblent au lieu de séparer les jeunes, dans lesquels la compétition laisse place à la coopération, dont les parcours de formation ne seront plus irréversibles (avec de vraies passerelles). Un projet ne se construit pas une fois pour toute lorsque l'on a 14 ou 15 ans, il se construit progressivement.

Les principales mesures que Benoît Hamon propose :

- **La réforme des lycées** devra être enclenchée dès le début du quinquennat pour que nous puissions prendre le temps du dialogue social et partenarial avec tous les acteurs. Les enseignants, les parents et les élèves seront parties prenantes d'un diagnostic partagé.
- **La valorisation de la voie professionnelle** par la facilitation des passerelles, par l'accès prioritaire aux STS comme voie de formation de l'enseignement supérieur de prédilection pour les bacheliers professionnels, par le développement de l'apprentissage public par la comptabilisation des apprentis dans les effectifs des apprenants des lycées professionnels. Nous nous engagerons à ce que les élèves aient accès à une offre publique de formation professionnelle sur leur territoire et à développer les filières préparant aux métiers de la transition écologique. Pour mieux soutenir la maîtrise des compétences du socle par les élèves, Benoît Hamon propose d'augmenter les activités de remédiation en petits groupes, et de maîtriser les effectifs des groupes classe.
- **Le développement de l'apprentissage public** : le ministère de l'éducation nationale, parce que garant du service public de l'éducation, se doit de proposer plusieurs modalités de formation dont l'apprentissage par le développement des CFA publics et des UFA. Nous promovons les parcours mixtes entre les CFA et la voie professionnelle du lycée.

→ **La mise en place d'un indice social transparent qui évalue objectivement les établissements qui font face aux difficultés sociales les plus importantes afin d'y allouer plus de moyens.** Cela permettra d'abaisser l'effectif du nombre d'élèves par classe en fonction du degré de mixité sociale et scolaire des établissements.

✓ **Benoît Hamon augmentera de 25% sur le quinquennat le budget de l'Etat consacré à l'accompagnement des communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et du développement des activités périscolaires.**

Les activités périscolaires, sportives et culturelles permettent pleinement l'éveil et l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, s'insèrent dans le parcours éducatif, nourrissent l'ouverture culturelle, l'envie d'apprendre et font partie intégrante du parcours de santé. Tous les territoires doivent pouvoir tirer les mêmes bénéfices pour les élèves de ce temps pédagogique essentiel. Benoît Hamon souhaite que soient organisées la montée en gamme, la qualité des temps d'activités périscolaires et que ces activités soient accessibles aux enfants en situation de handicap. Au travers des Projets Educatifs De Territoire (PEDT), il encouragera les liens, les projets communs entre l'Education nationale, les collectivités territoriales et les associations qui œuvrent à l'épanouissement, au bien être, et à l'éveil des élèves. Au collège, en lien avec l'éducation populaire, il encouragera le développement des activités périscolaires.

✓ **Benoît Hamon lancera un plan pour les ARTS À L'ÉCOLE.**

Benoît Hamon fera de l'éducation artistique et culturelle une priorité. Les projets spécifiques et originaux, en lien avec les artistes ou les territoires doivent pouvoir être soutenus. Les pratiques musicales collectives, la lecture et la littérature, avec l'inscription et l'accompagnement physique de tous les enfants de CP dans les bibliothèques publiques, la formation à la culture numérique, l'éducation à l'image et le cinéma sont à privilégier. Il est essentiel de porter le recrutement de musiciens et autres intervenants artistiques dans les écoles, directement par l'éducation nationale et non seulement par les collectivités locales. Le relai avec les lieux culturels du territoire, la formation des enseignants et des artistes, la présence des artistes dans les écoles, les collèges et les lycées, le développement de locaux dédiés, la poursuite des projets culturels à travers les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI) et l'histoire des arts au collège sont également des outils que Benoît Hamon souhaite développer. La présence d'un projet d'éducation artistique et culturelle dans tous les projets d'écoles et d'établissements, intégrant la notion de parcours artistique et culturel de l'enfant, doit devenir effective. L'éducation artistique et culturelle doit être présente dans les projets éducatifs territoriaux, y compris dans la dimension d'aménagement des rythmes éducatifs, en donnant la priorité aux territoires les moins nantis en offre culturelle.

✓ **Accompagner les établissements et les enseignants dans la révolution numérique.**

Enseigner par le numérique nécessite des écoles et des établissements équipés et connectés, la création de contenus numériques, la formation au codage, ainsi que la formation des équipes à l'usage du numérique dans la classe. Après la priorité donnée aux collèges, Benoît Hamon propose d'étendre le plan numérique à l'école primaire et au lycée. Il fera un Edustore francophone, dont CANOPE sera l'une des composantes qui donnera un accès facilité aux ressources et services numériques, et fera du CNED l'opérateur du e-learning.



Benoît Hamon renforcera la médecine scolaire et le soutien pédiatrique.

L'état de santé est un élément déterminant de la réussite éducative. L'Education nationale fera de l'enjeu sanitaire et social une priorité et assurera le suivi continu des élèves dès l'entrée en maternelle. Des postes d'infirmier(e)s et médecins scolaires seront créés en priorité dans les écoles primaires, et notamment dans les REP. Des visites systématiques seront organisées tout au long de la scolarité des enfants pour améliorer le dépistage et lutter contre les comportements à risques de la maternelle à l'université. Un travail partenarial sera favorisé avec les travailleurs sociaux des départements et les médecins traitant des familles. Benoît Hamon palliera le manque d'attractivité de la médecine scolaire en assurant une vraie convergence avec la médecine territoriale et la PMI.



Benoît Hamon luttera contre le décrochage scolaire.

Benoît Hamon propose d'**amplifier la politique de lutte contre le décrochage scolaire**. Au lycée tout particulièrement, et notamment dans les voies professionnelles, il encouragera les dispositifs mis en place par les équipes pédagogiques visant à reprendre goût aux apprentissages par le développement d'activités différentes. Benoît Hamon souhaite promouvoir les dispositifs de rattrapage, tels que la création de **Lycée Nouvelle Chance (LNC)**. Tout jeune décrocheur, âgé entre 16 et 20 ans, pourra postuler pour intégrer un LNC afin de bénéficier de formations, avec l'objectif de préparer à un diplôme, et en alternance de stages rémunérés en entreprise. Intégré au sein d'établissements existants déjà, organisé en réseau pour ouvrir vers de nombreuses formations, le dispositif du LNC sera développé dans chaque académie, chaque département, chaque bassin où les besoins seront exprimés par l'Education nationale, les missions locales et les collectivités locales.



Benoît Hamon veut promouvoir la coéducation, mobiliser tous les acteurs de l'éducation.

Toutes ces mesures seront mises en œuvre avec l'ensemble de la communauté éducative. Benoît Hamon associera les enseignants aux réformes à mener et aux décisions. Il souhaite aussi développer la co-éducation, en ouvrant davantage les écoles aux parents, avec des lieux de réunion et des lieux de vie et d'échanges dans les établissements scolaires. Les dispositifs de conseils, de formation et d'informations (notamment les espaces numériques de travail) permettant de mieux accompagner les parents dans les questions qu'ils se posent pour aider leur enfant se construire, seront développés. Benoît Hamon souhaite que les parents puissent participer pleinement au projet d'orientation de leur enfant.

La coéducation, c'est aussi mieux coordonner l'ensemble des acteurs essentiels qui accueillent des enfants et des jeunes sur un territoire (centre de loisirs, animateurs, associations de l'éducation populaire, club de sport...). Benoît Hamon renforcera le rôle des projets éducatifs de territoire pour que tous les acteurs puissent travailler en cohérence sur tous les temps de l'enfant.



Benoît Hamon veut un grand plan pour la formation continue des enseignants.

Benoît Hamon mettra en œuvre un grand plan de formation continue des enseignants pour valoriser leur travail et leur carrière, pour leur garantir les moyens nécessaires à leur ambition pédagogique, à l'analyse des obstacles aux apprentissages et à la gestion de l'hétérogénéité de leurs classes.

En fonction de son ancienneté et des besoins qu'il exprimera, chaque enseignant bénéficiera tous les ans de 3 jours, 5 jours ou 10 jours de formation. Une bonification du nombre de jours de congés de formation sera attribuée aux enseignants en fonction du temps passé en REP. Cela suppose la création de **15 000 postes pour la formation continue.**

Le plan de formation concernera également l'encadrement (inspecteurs, chefs d'établissements, formateurs, coordonnateurs) pour un management plus participatif et bienveillant, et permettra des formations collectives locales à partir des questions professionnelles identifiées collectivement par les équipes. Benoît Hamon encouragera des formations communes des différents acteurs intervenants auprès des enfants pour qu'une culture commune soit partagée et pour favoriser la continuité des temps éducatifs.



Benoît Hamon poursuivra la revalorisation des conditions de travail des enseignants et des personnels administratifs.

Benoît Hamon poursuivra la revalorisation des conditions de travail des enseignants et des personnels administratifs : revalorisation salariale, amélioration de la première affectation et de la gestion des carrières, amélioration de la formation initiale et de la formation continue, meilleure gestion des parcours individuels (possibilité de parenthèses professionnelles, de mobilité au sein de la fonction publique). Il proposera le doublement des primes touchées par tous les enseignants (ISOE, ISAE). Il associera les enseignants à la prise de décision par un management plus horizontal, par la création de collectifs de travail, et par la prise en compte de leurs responsabilités au sein des écoles, collèges et lycées. Une action sociale sera mise en place avec notamment la réservation de logements sociaux pour les néo-enseignants en Ile de France et dans les zones tendues. Benoît Hamon renforcera le rôle de la médecine du travail au sein de l'éducation nationale pour agir contre la souffrance au travail (service de prévention accessible aux agents dans chaque académie, partenariat avec les mutuelles).

Benoît Hamon souhaite enfin que des pré-recrutements soient mis en place dans les territoires et dans les disciplines déficitaires en enseignants pour encourager et faciliter les étudiants des milieux populaires à se préparer à devenir enseignants. Ils prendront la forme d'une formation en alternance en L3 puis en M1, à raison d'un quart de temps en situation professionnelle en L3 et d'un tiers de temps en M1.



Pour atteindre ces objectifs ambitieux, Benoît Hamon recrutera 40 000 enseignants en 5 ans.

Au cours du quinquennat, Benoît Hamon recrutera des enseignants supplémentaires pour lutter contre les inégalités scolaires. La priorité sera donnée au primaire : 20 000 postes y seront créés pour qu'il n'y ait pas plus de 25 élèves par classe en CP, CE1, CE2 et pas plus de 20 élèves dans les REP, et REP +, les outre-mer et les territoires ruraux défavorisés. 15 000 postes seront créés pour la formation continue et 2 000 postes pour garantir l'immédiateté du remplacement des enseignants absents. A ces 37000 postes créés, s'ajouteront 3 000 postes pour garantir un droit à la scolarisation dès 2 ans dans les REP.

FAIRE BATTRE LE CŒUR DE LA FRANCE

LES 23 AVRIL ET 7 MAI, JE VOTE POUR
BENOIT HAMON

#HAMON
2017

benoithamon2017.fr
f t @ s y i n

